

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC**

Le 4 Août 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

**Présents** : : CARLES ERIC, DEILHES MICHELE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE ,GARRIGUES JEAN MICHEL, GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN , LABATTUT BERNADETTE, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE , SCHROEVEN RITA, TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE,

**Représenté(s)** :

**Absent(s) excusé (s)** : CLARY JOSETTE, MARTINEZ CLAUDE, POUGET RACHEL, RUAUX BEATRICE, BOUZERAND FLORENCE, GIBERT BENOÎT ,MOURGUES SEBASTIEN, ROBERTIES SEBASTIEN,

**A été désigné(e) Secrétaire** : LABATTUT BERNADETTE

**1 Approbation à l'unanimité des présents des comptes rendus des 19 et 30 juin 2017-10-16****2 Délibérations adoptés à l'unanimité des présents :****2-1 Objet : Vote de crédits supplémentaires**

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations		15000.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations		2500.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations		4700.00
2111 - 111	Terrains nus (achat terrain)		-21660.00
21311 - 56	Hôtel de ville (bâtiments communaux)		-5569.00
21312 - 39	Bâtiments scolaires (rénovation école)		-1655.00
21312 - 51	Bâtiments scolaires (mobilier cantine)		-7300.00
21312 - 66	Bâtiments scolaires (construction école maternelle)		16057.00
21312 - 100	Bâtiments scolaires (rest.scolaire)		21036.00
21312 - 103	Bâtiments scolaires (filtres salle fêtes St Paul)		-453.00
21312 - 106	Bâtiments scolaires (rampe séc. Ecole St Paul)		-338.00
21316 - 107	Equipements du cimetière (Portail St Etienne-Capmié)		-2500.00
21318 - 67	Autres bâtiments publics (local aire de jeu)		1090.00
21318 - 112	Autres bâtiments publics (aménag. Terrain tennis)		1600.00
2151 - 53	Réseaux de voirie (trx séc entrée village)		-33535.00
21538 - 109	Autres réseaux (révis. Elec. Salle fêtes Flaugnac)		-2132.00
21568 - 57	Autres matériels, outillages incendie (PUP)		-2500.00
21568 - 69	Autres matériels, outillages incendie (trx divers)		2500.00
21571 - 105	Matériel roulant (véhicule + remorque)		-3176.00
21578 - 115	Autre matériel et outillage de voirie (petit mat. Espaces verts)		-2500.00
2158 - 58	Autres installat°, matériel et outillage (horloges)		-2500.00
2158 - 102	Autres installat°, matériel et outillage (signalitique diverses)		135
2184 - 114	Mobilier (mobilier scolaire)		4900.00
2188 - 101	Autres immobilisations corporelles (luminaires badernes)		-4700.00
1318 - 57	Autres subventions d'équipement transf. (pup)	-6600.00	
1322 - 34	Subv. non transf. Régions trx pôle éducatif)	-7000.00	
1336 - 57	Particip. pour voirie et réseaux transf. (pup)	-3400.00	
1341 - 51	D.E.T.R. non transférable (mobilier cantine)	-4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>-21 000.00</b>	<b>-21 000.00</b>

## 2-2 Objet : Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		1114.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-1114.00
TOTAL :		0.00	0.00

## 2-3 Objet : aide aux familles pour les voyages organisés par le collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier

Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que le collège Emile Vaysse de Castelnau Montratier demande à ce que les aides accordés par le Conseil Municipal de St Paul Flaugnac aux élèves participant à des voyages scolaires organisé par le Collège sus cité soient directement versé aux familles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide de verser les aides accordées directement aux familles :  
Soit 20 euros pour chaque enfant, et pour chaque voyage.

## 2-4Objet : changement de nom de l'opératon n°66 en investissement

Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le nom de l'opération n°66 en investissement qui s'appelle extension école.

Effectivement pour coller à la réalité il convient de l'appeler « construction d'une école maternelle »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide donc de remplacer « extension école », opération n°66 par « construction d'une école maternelle »

## 2-5 Objet : ATTRIBUTION FONDS de CONCOURS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2017

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes du Quercy Blanc a délibéré le 17 juillet 2017 et a décidé d'attribuer à la commune de SAINT-PAUL-FLAUGNAC, pour l'exercice 2017 une participation, au titre du Fonds de Concours, pour la restructuration école de St Paul en restaurant scolaire d'un montant de 20 000 euros.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident :

- de solliciter la Communauté de Communes du Quercy Blanc pour le versement de la dite subvention de  
20 000 euros, au titre du Fonds de Concours pour les travaux de restructuration de l'école de St Paul en restaurant scolaire.

## 2-6 Objet : PRET pour programme construction école maternelle

Après délibération, décide :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La commune de St Paul - Flaugnac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Ecole Maternelle

Montant : 320 000€

Durée de l'amortissement : Mode : amortissement progressif

Taux :1.66 % fixe

Périodicité : trimestrielle

Echéance constante

Commission d'engagement : 0.20% du montant emprunté.

**Débloca**ge : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de St Paul - Flaugnac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de St Paul - Flaugnac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

## **2 – 7 Objet : PRET pour programme photovoltaïque**

Après délibération, décide :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La commune de St Paul - Flagnac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Photovoltaïque

Montant : 23 000 €

Durée de l'amortissement : 120 mois

Mode : amortissement progressif

Taux : 1.12 % fixe

Périodicité : trimestrielle

Echéance constante

Commission d'engagement : 150 €

**Débloccage** : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

ARTICLE 3 : La commune de St Paul - Flagnac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de St Paul - Flagnac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

## **3 Points sur les travaux**

**Cantine** : des travaux supplémentaires sont à envisager :

Chauffe eau, ventilation, hourdi coupe feu en lieu et place de la pose d'un plafond coupe feu, poutrelles de soutènement du plafond  
...

Un point précis sera fait pour prendre une délibération modificative si besoin...

Plusieurs conseillers font remarquer que nous payons un maître d'œuvre et un assistant à maîtrise d'ouvrage et qu'il est donc problématique voire anormal qu'il y ait des travaux supplémentaires.

**Vestiaires stade et tennis** à Flagnac : en cours de réalisation.

**Ecole Maternelle** : Choix de l'architecte, réunion le 16 Août à Flagnac, à 8h30.

## **4 Transports scolaires, accompagnatrice**

Lecture de la lettre des Parents et de la pétition.

Les Parents vont être informés afin de leur préciser l'organisation mise en place.

## **5 gazette** :

Réflexions sur contenu, périodicité, pagination et qualité du papier.